

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 06/09/2023

PRESENTS : MMS BERTHELOT, BREMAUD, FAYS, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, VACHER
MMES BERNARD, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
ABSENT(s) excusé (s) : Manon CHATAIGNER
SECRETAIRE : Brigitte FERRU

Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023

AGENT COMMUNAL : Prise en charge financière de la formation de Sophie COIFFARD auprès du centre de formation.

L'adjoint EXPOSE

Sophie COIFFARD est un agent titulaire de la commune depuis le 1^{er} mai 2022 sur un poste d'animateur. Lors de son dernier entretien professionnel, elle a fait part de son souhait de faire valoir une partie de ses heures de son Compte Professionnel de Formation (CPF) pour un approfondissement de la « langue des signes française ».

En effet, elle a déjà les 3 premiers niveaux et veut approfondir ces connaissances. Cette formation de perfectionnement en langue des signes apportera une expérience enrichissante d'un point de vue personnel et professionnel car Sophie COIFFARD propose un atelier de découverte pour les enfants faisant les activités périscolaires à l'école.

Cette formation se déroulera du 9 au 13 octobre 2023 à Poitiers (Vienne) organisée par le centre de formation de la langue des signes et s'élève à un montant de 495€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de prendre en charge le montant de la formation en langue des signes niveau 3 de Sophie COIFFARD, auprès du centre de formation de la langue des signes pour un montant de 495€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour cette affaire.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS : Démarche de mutualisation pour la désignation d'un référent déontologue élu.

LE MAIRE EXPOSE

Vu l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Le législateur a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le rôle d'un référent déontologue vise à accompagner les élus dans l'interprétation des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, figurant en annexe, et notamment les fondements suivants :

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.
- Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Ainsi, cela répond à plusieurs enjeux : éviter les situations de conflits d'intérêts et prémunir les élus des risques de poursuites pénales,

Les fonctions de référent déontologue peuvent être mutualisées entre les communes et l'intercommunalité ; il peut s'agir d'une personne ou d'un collègue.

Par ailleurs, une délibération ultérieure permettra de désigner le déontologue élu tout en précisant la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci ainsi que les conditions dans lesquelles ses avis seront rendus.

Le CGCT a prévu des exclusions : ne pas exercer de mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles sera désigné le référent déontologue ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans, ne pas être agent de ces collectivités et EPCI et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
S'ENGAGE dans une démarche de mutualisation d'un référent déontologue pour les élus avec des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais et cette dernière,
AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais à engager toute démarche utile à cette affaire.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (PLUi-D) : Demande de création d'un emplacement réservé pour la réalisation d'un cheminement piétonnier entre la future Maison d'Assistante Maternelle et l'aire de jeux communale.

L'adjoint EXPOSE

Lors de notre dernière réunion avec l'architecte de la future Maison d'Assistante Maternelle (MAM), il a été mis en évidence de créer un accès direct pour rejoindre l'aire de jeux sans passer par les axes routiers.

Ce cheminement piétonnier emprunterait une bande en bordure de la parcelle section AD n°85 d'environ 120 M².

A l'occasion de l'élaboration du PLUi-D, la commune a émis un avis favorable au projet le 16 mai 2023 et souhaite compléter son avis en demandant la création d'un emplacement réservé sur cette parcelle.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
APPROUVE la demande de création de l'emplacement réservé sur la parcelle section AD N°85.
AUTORISE le Maire ou son représentant à entreprendre et à signer tous les documents à intervenir dans ce projet.

DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAFAF) (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 8 JUIN 2021).

LE MAIRE EXPOSE

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le mandat des membres de l'AFAFAF de la commune de Saint-Maxire arrive à échéance. Conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder au renouvellement de la composition du bureau.

Je vous propose de désigner les personnes ci-dessous, différentes de la liste des propriétaires retenus par la chambre d'agriculture. :

- Monsieur Jean-Michel GOULARD domicilié 23 La Couture 79410 SAINT MAXIRE
- Madame Geneviève PILLOT domiciliée 3 route de Mauléon, 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE
- Monsieur Gilles BLAIS domicilié 10 rue du Lavoir, Les Habites 79410 SAINT MAXIRE
- Monsieur Samuel MERCERON domicilié 59 route de Villiers 79160 VILLIERS EN PLAINE
- Monsieur Eric SAUQUET domicilié Coursay 79160 VILLIERS EN PLAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire

EVOLUTION RESIDENCE AUTONOMIE

LE MAIRE EXPOSE

La Résidence Autonomie située rue des Ecoles à Echiré a été créée sur l'initiative des Conseils Municipaux d'Echiré et Saint-Gelais, afin de permettre l'accueil des aînés des 2 communes dans les meilleures conditions sanitaires, relationnelles et financières.

La Résidence Autonomie est actuellement gérée par le SIC, Syndicat Intercommunal que la commune de Saint-Maxire a rejoint en 2008.

La loi n° 2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, après la loi n° 2002-2 du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a modifié en profondeur les modalités et les obligations d'accueil.

Un groupe de travail réunissant des élus des 3 communes (dont les maires) a analysé la situation de la Résidence « Les Ourneaux » et conclu à la nécessité de professionnalisation de la gouvernance dans un contexte d'une réglementation évolutive et exigeante.

Le groupe Melioris, dont le siège est à Niort, et dont les valeurs et les réalisations (Grand Feu, Logis des Francs...) sont unanimement soulignées, a été contacté en novembre 2022 pour assurer la direction pendant un interim qui permettrait d'étudier l'opportunité et les modalités d'une reprise d'activités.

Cette période intérimaire a donné toute satisfaction à l'ensemble des parties (collectivités, Melioris, résidents, Familles, Salariés, Partenaires) et a permis de construire en concertation les conditions d'un transfert d'activités qui pourrait avoir lieu (sous réserve des délais d'obtention des agréments) au 1^{er} janvier 2024.

Le Syndicat Intercommunal est décideur de ce transfert, mais l'affirmation de la position des conseils municipaux des 3 communes composant le SIC est nécessaire.

Considérant la présentation qui a été faite devant les élus des 3 Conseils municipaux lors de la réunion du 29 Août 2023 qui a permis les interventions des 3 maires, des représentants de Melioris et du directeur du Centre de Gestion,

Considérant les opinions favorables à cette opération enregistrées tant auprès de la Préfecture, de l'ARSNA, du Conseil départemental (dans l'attente des agréments obligatoires),

Considérant l'accord exprimé par le Conseil d'Administration de Melioris,

Considérant la volonté affirmée par Melioris de maintenir des conditions d'accès à la Résidence Autonomie priorisant les aînés des familles de nos communes, incluant les plus modestes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE le transfert par le SIC de l'activité d'accueil des personnes âgées ;
APPROUVE la conservation de la propriété du bâtiment par le SIC.

RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL : Attribution des marchés de travaux.

L'ADJOINT EXPOSE

Lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022, nous avons décidé de confier la maîtrise d'œuvre à Arnaud LOIZELEUR (HARTEFACT). Nous avons validé l'avant-projet définitif lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2023 ainsi que les demandes de subventions.

Un premier appel d'offre a été lancé le 19 juin 2023. La date de remise des plis était le 24 juillet 2023 à 12 heures.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour le dépouillement des offres, le résultat est le suivant :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
1 – Désamiantage	DI ENVIRONNEMENT OUEST (49)	25 171.10	74.00
1 – Désamiantage	AMIANTE DEPOLLUTION SERVICE (17)	27 771.30	68.30
1 – Désamiantage	MDESAMIANTAGE (79)	26 490.00	69.50
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	STPM (79)	123 787.29	66.70
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (17)	128 817.66	66.20
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	BONNEAU TP (79)	95 858.45	77.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	COLAS (79)	97 872.47	75.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	RINEAU TP (85)	111 390.24	66.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	STPM (79)	126 822.90 554.03 666.74	76.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	SCER (79)	134 958.28 461.55 575.21	65.1
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	MARY (79)	127 301.31 505.14 862.21	55.8
4 – Charpente bois PSE 02 : Couverture passage patio	AUCUNE REPONSE		
5 – Couverture Zinguerie PSE 02 : Couverture passage patio	AUCUNE REPONSE		
6 – Menuiseries extérieures aluminium – Occultation - Menuiseries intérieures	PILLET GINGREAU (79)	58 173.28	71.00
7 – Ravalement de façade PSE 02 : Couverture passage patio	DUBREUIL (79)	17 330.78 399.31	72.00
8 – Plâtrerie – Isolation PSE 02 : Couverture passage patio	BOURDEAU (79)	68 630.38 Non chiffré	58.00

9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	MOTARD (79)	47 750.00	59.50
9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	BOUCHET FRERES (86)	46 306.14	70.00
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	HERVE THERMIQUE (79)	50 767.38 1 472.89	75.80
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	CEME ATLANTIQUE (17)	46 910.94 2 979.00	83.00
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	SEGUIN ET FILS (79)	48 780.93 2 198.14	81.30
11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	SEGUIN Christian (79)	122 000.00 2 287.50	77.00
11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	CEME ATLANTIQUE (17)	139 471.19 Non chiffré	75.00
12 – Nettoyage de fin de chantier	SECA (49)	3 554.29	45.9
12 – Nettoyage de fin de chantier	VITRIPRO (17)	1 700.00	60.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ATTRIBUE les marchés relatifs à la reconstruction des vestiaires de football, aux entreprises suivantes :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
1 – Désamiantage	DI ENVIRONNEMENT OUEST (49)	25 171.10	74.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	BONNEAU TP (79)	95 858.45	77.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	STPM (79)	126 822.90	76.00
4 – Charpente bois PSE 02 : Couverture passage patio	INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023		
5 – Couverture Zinguerie PSE 02 : Couverture passage patio	INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023		
6 – Menuiseries extérieures aluminium – Occultation - Menuiseries intérieures	PILLET GINGREAU (79)	58 173.28	71.00
7 – Ravalement de façade PSE 02 : Couverture passage patio	DUBREUIL (79)	17 330.78	72.00
8 – Plâtrerie – Isolation PSE 02 : Couverture passage patio	INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023		
9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	DUBREUIL (79)	17 330.78	70.00
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	CEME ATLANTIQUE (17)	46 910.94 2 979.00	83.00
11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	SEGUIN Christian (79)	122 000.00 2 287.50	77.00

12 – Nettoyage de fin de chantier	VITRIPRO (17)	1 700.00	60.00
-----------------------------------	------------------	----------	-------

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget des exercices 2023 et 2024.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

- Les chiffres clés 2022 sur l'assainissement collectif est à votre disposition en mairie, ainsi que le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
- Le bilan d'activité 2022 au guichet unique des clauses d'insertion est consultable en mairie.
- Un groupement de commande est prévu concernant l'élaboration des Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).
- Une enquête sur le matériel informatique dont sont dotées les communes va être menée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le rapport d'activités 2022 du département est consultable en mairie ainsi que celui du Centre de Gestion.
- L'Association Des Maires (ADM) nous informe de la mise en place d'un diplôme universitaire dédié au métier de secrétaire de mairie à compter d'octobre 2023.
- La 5^{ème} rencontre du Collectif des Fermiers du Poitou se déroulera le 10 octobre à Sainte-Eanne.
- La journée portes ouvertes de la Résidence Autonomie d'Echiré est fixée au 30 septembre de 14H30 à 18H.
- La visite du Sénat, avec le Conseil Municipal des Jeunes, est programmée pour le mercredi 20 mars 2024.
- Lecture de la lettre d'un administré de Croizette.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Le devis de réfection de la toiture de la petite salle a été validé.
 - La réfection des rues de la Fontaine, la Marriane et la Jinchère a été réalisée.
 - Le déplacement du poteau électrique des Optelleries est prgrammé en octobre.
 - Il y a des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales sur la rue de la Gratte.
2. Jocelyne ROBINEAU donne les informations suivantes :
 - Concernant le PLUId, l'enquête publique est en cours du 4 septembre au 5 octobre 2023 sur tout le territoire de la CAN.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
 - Le devis d'un portail électrique à l'école élémentaire a été validé.
 - La MIPE a terminé le plafond de l'arrière cuisine de la salle des fêtes.
4. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - Des jeux « inter communes » sont en prévision pour le mois de mai 2024
5. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
 - Nous avons eu une 1^{ère} réunion avec l'architecte pour la construction de la MAM, nous aurons des esquisses à la prochaine réunion du 12 octobre.
6. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
 - La société Eklor sera le fournisseur des panneaux photovoltaïques du nouveau Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont.
7. Jean-Luc THIBAUDEAU donne les informations suivantes :
 - La création du poteau incendie à « La Sauzée » est en cours.

La séance est levée à 21H00

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU A été désignée secrétaire	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAUDEAU
Cécile BERNARD	Eric FAYS	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER ABSENTE